

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Mai 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey et M. RICARDEAU James.

**EXCUSÉES** : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. MORMANN Cédric et CAILLON Philippe.

<b>OBJET :</b>	<i>Acquisition de terrains aux Rochettes et convention de mise à disposition.</i>
----------------	---

N° 2016 / 05 / 12

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1311-10.*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L 1212-1, L 1211-1.*

*Vu le décret du 14 Mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants.*

*Vu l'avis de France Domaine en date du 29 Octobre 2015.*

*Vu l'avis de la Commission Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux du 11 Mai 2016.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant le souhait de la Commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti d'un hangar sis au lieudit Les Rochettes, cadastré section ZO numéros 26, 27, 28, 29, 30, 43 et 45 d'une superficie de 5 hectares 42 ares 85 centiares, propriété de la Société BAGLIONE,*

.../...

*Considérant le besoin d'occuper le hangar existant au plus tôt en vue de pouvoir entreposer les chars de la prochaine fête de la Saint Laurent,  
Considérant que le projet porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien immobilier conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la proposition de la Société BAGLIONE de céder à la Commune ce bien immobilier au prix de 50 000,00 euros net vendeur,  
Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*APPROUVE les termes de la convention.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du hangar existant pour entreposer les chars de la fête de la Saint Laurent, dans l'attente de la signature de l'acte.*

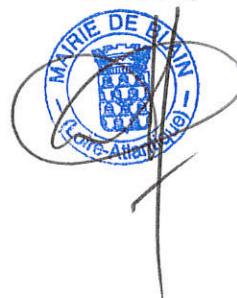
*DECIDE l'acquisition de la propriété immobilière sise au lieudit Les Rochettes références cadastrales section ZO numéros 26, 27, 28, 29, 30, 43 et 45 d'une superficie de 54285 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 50 000,00 euros net vendeur.*

*DIT que le ou les actes seront rédigés à l'Etude de Maître Cédric de GIGOU Notaire, office notarial situé au 17 Rue Notre Dame CS 90335 à VITRE Cédex (35503).*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 30 Mai 2016,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160526-CM-2016-05-12-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2016  
Date de réception préfecture : 31/05/2016